

## Sport, jeunesse et vie associative

---

**Autorisations d'engagement : 759 millions d'euros**  
**Crédits de paiement : 780 millions d'euros**  
**7 292 emplois (équivalents temps plein travaillé)**  
**Centre national pour le développement du sport : 236 millions d'euros**

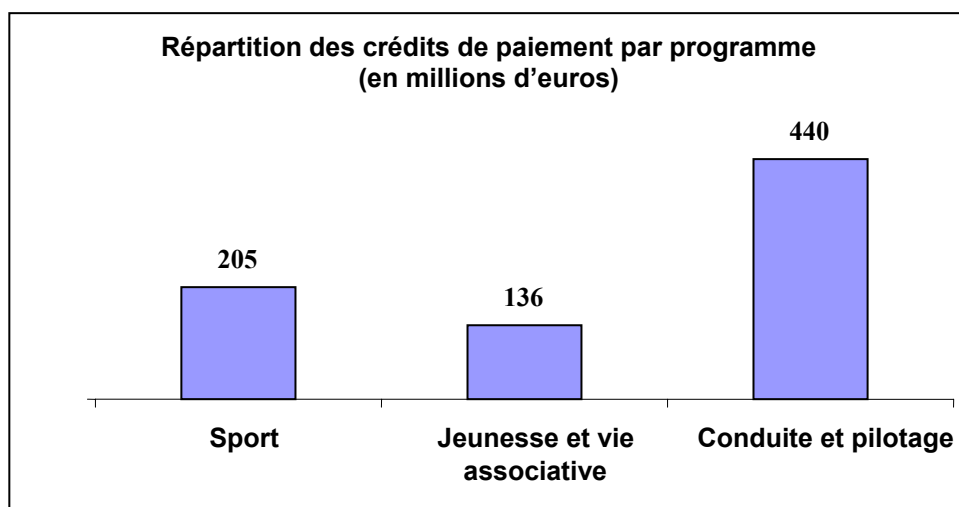
### 1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission ministérielle « Sport, Jeunesse et vie associative » comprend trois programmes.

**Le programme « Sport »** a pour finalité de développer le sport, sport de haut niveau et sport pour tous. Les actions menées visent en outre à promouvoir la fonction éducative et sociale du sport et ses valeurs éthiques, notamment à travers la lutte contre le dopage, et à préserver la santé des sportifs. Le programme concourt par ailleurs au développement de l'emploi sportif.

**Le programme « Jeunesse et vie associative »** vise à favoriser l'accès des jeunes à la vie sociale, en les informant, en leur donnant accès à des activités éducatives, en soutenant leurs initiatives, en leur permettant de participer au débat public. Il encourage et soutient le développement des projets associatifs, participe à la promotion de l'activité bénévole et concourt au développement de l'emploi associatif, notamment dans le secteur de l'animation.

**Le programme « Conduite et pilotage des politiques du sport, de la jeunesse et de la vie associative »** contribue à la réussite des politiques mises en œuvre par les deux autres programmes. Il regroupe notamment l'ensemble des crédits de personnel.



## 2. Principales orientations pour 2007

**Les moyens consolidés du ministère progressent de 47,2 millions d'euros en 2007**, dont 20 millions d'euros correspondent à un supplément de recettes pour le Centre national pour le développement du sport (CNDS), au titre du Programme national de développement du sport.

### 1/ Poursuivre le développement du sport en France

**Le plan de refondation et de modernisation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep)** sera mis en œuvre en 2007. D'un coût total de 115 millions d'euros, ce projet vise la réalisation d'un nouveau pôle sportif pour lequel la délivrance du permis de construire est prévue fin 2007. Un contrat de partenariat sera signé avec le secteur privé à l'automne 2006 pour financer la partie des travaux des lieux de vie et de formation des athlètes et la prise en charge de certaines prestations d'accueil. L'État consacrera 34 millions d'euros à ce projet en 2007.

2007 est aussi l'année de l'organisation sur le sol français de la **Coupe du monde de rugby** et des **Championnats du monde de handball féminins**, que le ministère soutiendra.

L'effort consenti dans le cadre des politiques destinées à maintenir la France au 6<sup>e</sup> rang des nations pour ses performances sportives s'accompagne d'un renforcement de l'action du ministère en faveur de la **promotion du sport pour tous** afin d'atteindre l'objectif de **un million de licenciés supplémentaires d'ici à 2012** :

– en menant, avec les financements alloués par le CNDS, une **politique d'investissement local qui favorise un développement équilibré de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire**, à partir du recensement des équipements sportifs (RES) ;

– en augmentant le **soutien aux projets favorisant l'accès des publics qui en sont les plus éloignés à une pratique sportive régulière**. Les crédits en faveur de l'accès au sport des jeunes filles et des femmes, de la pratique des publics socialement défavorisés ainsi que des personnes handicapées connaîtront en 2007 un accroissement de l'ordre de 10 millions d'euros (programme sport et CNDS). La mise en œuvre du plan de 1 000 emplois qualifiés pour des jeunes diplômés issus des filières STAPS sera poursuivie.

Le **Programme national de développement du sport (PNDS 2006-2008)** témoigne de la volonté du Gouvernement de donner un nouvel élan au sport en France. Ce programme sera doté de 20 millions d'euros supplémentaires en 2007 (53 millions d'euros au total), pour renforcer l'impact des mesures portant sur l'emploi et sur le soutien à l'action des fédérations sportives, tant en faveur du sport de haut niveau que du sport pour le plus grand nombre.

Ainsi, le CNDS financera en 2007 les études de programmation décidées avec les maîtres d'ouvrage des grands équipements sportifs structurants du dossier de candidature de Paris 2012.

Dans le domaine de la **prévention par le sport et de la protection des sportifs**, le ministère privilégiera quatre types d'actions : prévention, éducation, recherche et lutte contre les trafics de produits dopants qui se traduit par le regroupement au sein de l'**Agence française de lutte contre le dopage** (AFLD) des moyens précédemment alloués au Laboratoire national de dépistage du dopage et au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage.

Par ailleurs, 2007 verra :

- le développement des activités de l'**Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport** (Irmes) installé à l'Insep en septembre dernier ;
- la mise en place et le développement de formations d'éducateurs en matière de « sport et santé » pour la prise en charge de populations dites « spécifiques » (seniors, jeunes obèses, diabétiques,...).

## **2/ Développer l'emploi dans le champ associatif de l'animation et du sport**

Les secteurs de l'animation et du sport constituent une opportunité d'insertion professionnelle pour de nombreux jeunes.

Lancé en 2006, le « **parcours animation sport** » (PAS) sera poursuivi en 2007. Il participe à l'action gouvernementale en faveur de l'emploi, en permettant à 2 500 jeunes d'obtenir une formation qualifiante dans un établissement du ministère, tout en les faisant bénéficier d'un des contrats de travail du plan de cohésion sociale. Près de 4 millions d'euros y seront consacrés en 2007, auxquels s'ajouteront les financements du CNDS.

## **3/ Soutenir à l'engagement des jeunes**

Une enveloppe de 2,5 millions d'euros est prévue pour permettre le développement du **volontariat associatif** créé par la loi du 23 mai 2006, qui vise à mobiliser les jeunes citoyens autour de projets solidaires dans les domaines de la lutte contre l'exclusion et les discriminations, de la santé, de l'environnement, de l'éducation et de la culture, en France ou dans l'Union européenne, et qui constitue l'un des piliers du service civil volontaire. 1,2 million d'euros couvriront les exonérations de charges sociales relatives aux indemnités versées aux volontaires concernés.

Par ailleurs, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive une attention particulière sera portée à l'aide aux projets de jeunes en difficulté, dans le cadre du dispositif « **Envie d'agir !** » (+ 1,15 million d'euros en 2007).

### 3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Le ministère s'est engagé dans une démarche de modernisation et a, dans ce cadre, fait réaliser deux audits de modernisation.

Le premier concerne la mise en place de **téléprocédures d'inscription aux examens et formations du ministère**<sup>1</sup>. À la suite de l'expérimentation menée dans certains services déconcentrés, il s'agit désormais d'entreprendre une démarche globale de simplification administrative et réglementaire des modalités d'inscription, d'harmoniser les procédures au niveau national et d'accélérer leur dématérialisation.

Les conclusions du second audit, relatif à la **tarification des centres d'éducation populaire et de sport (Creps)**<sup>2</sup>, sont en cours de mise en œuvre, de façon à intégrer l'ensemble des coûts supportés et de standardiser les règles de répartition des coûts pour l'ensemble des centres.

**Ministre concerné :**

**- Jeunesse, sports et vie associative**

---

<sup>1</sup> Téléprocédures d'inscription aux examens et aux formations du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (octobre 2005).

<sup>2</sup> Tarification des centres régionaux d'éducation populaire et de sport (janvier 2006).